

PROCÉDURE

D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE  
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION  
( témoin )

90307227/1  
N° PIÈCE 12  
N° FEUILLE 1

PROCES-VERBAL (N° 1000)

600 / 1990

(DATE ET HEURE EN CHIFFRES ET LETTRES)

ce jour six novembre mil neuf cent quatre vingt dix à quinze heures, au bureau de la brigade,  
nous soussigné(s) - E , gendarme, A.P.J., affecté à la compagnie de gendarmerie de , en résidence à la brigade de  
vu les articles 20 & 75 du code de procédure pénale.

rapporçons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENTAL EN CHIFFRES)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGÈRE)

M / né le

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS INNOVENT PIRE RÉGULIER

SITUATION EN FAMILLE

fils de

Marié

ADRESSE COMPLÈTE (NUMÉRIQUE, ESCALIER, N° 100, COMMUNE, CODE POSTAL ET DÉPARTEMENTAL, PAYS, RÉGION, DÉPARTEMENT, CANTON, PAYS)

horticulteur, demeurant au lieu-dit "

qui nous déclare à 15 heures 05.

" Hier soir 05 novembre 1990 à 19 heures 00 à ma montre, circulant avec mon véhicule personnel sur la route départementale depuis en direction de LA , j'ai aperçu cinq points lumineux dans le ciel. - Ces points, d'une couleur rouge rose oignant en bas pour deux d'entre eux venaient de la direction de "

" Je me suis arrêté avec mon véhicule sur le bord droit de la route au moment où tous ces points lumineux traversaient la route. - Je me trouvais à ce moment là, à une distance de 250 mètres de ces points. - Ceux-ci dans le ciel noir, se trouvaient à une hauteur de 100 mètres.

" Je précise qu'une traînée blanche de 30 à 40 mètres de longueur, sur une épaisseur de 15 centimètres se trouvaient derrière ces points lumineux.

" J'ai pu observer ces points pendant une quinzaine de secondes environ et à mon avis ils se déplaçaient à une vitesse de j'estime à une vitesse un peu plus rapide que les TRANSALL de l'armée. - Je connais ces avions car ils passent assez souvent près de chez moi.

" Lorsque je suis reparti avec ma voiture, j'ai observé au bout de 250 mètres, dans le même axe, la traînée lumineuse avec un point lumineux orange s'éloignant vers l'Est. - Ces points lumineux se déplaçaient dans le ciel, venant d'Ouest en Est. - Ces points ressemblaient à des lumières d'avion.

" Je viens vous signaler ces faits suite à des faits semblables entendus à la radio.

Le 06 novembre 1990 à 15 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le gendarme E  
A.P.J.

J'ajoute en fin que ces points se déplaçaient dans le ciel, sans aucun bruit  
La personne entendue. L'A.P.J.

Copie déposée à la Gendarmerie

90307227

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCES-VERBAL N° / 19  
00724 600 / 1990

26

Date : 27 NOV 1990

CHEF BDA SEP

RENS. COIT

SOL-AIR CIR. AER.

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I.)

MONSIEUR (S) E, Gendarme, A.P.J., affecté à la compagnie de gendarmerie de  
en résidence à la brigade de LA

VOUS AVEZ ARRETÉS 20 & 75 du code de procédure pénale

RATIFIONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

DATE HEURE

CE JOUR

Six novembre mil neuf cent quatre vingt dix à quinze heures, faisant suite aux informations de Monsieur L, horticulteur, demeurant à se présente au bureau de notre brigade afin de signaler une observation d'objets volants non identifiés dans le ciel.

EXPOSE DES FAITS

Le lundi 05 novembre 1990 à 19 heures 00, circulant avec son véhicule sur la route départementale numéro entre et Monsieur L observe soudain dans le ciel cinq points lumineux de couleur rouge-rosé dont les deux situés en bas clignotent. Il arrête sa voiture sur le bas côté au moment où ces points traversent la route, à une hauteur de 100 mètres. Il observe ces points qui se déplacent dans le ciel d'Ouest en Est, laissant derrière eux une traînée blanche de 30 à 40 mètres de longueur sur une épaisseur de 15 centimètres environ, à une vitesse un peu plus rapide que celle des avions TRANSALL DE L'armée. Monsieur L précise que ces points se déplaçaient dans le ciel, sans aucun bruit.

ENQUETE

Monsieur L relate dans sa déclaration les faits exposés ci-dessus, (Pièce n°2) et effectue un croquis détaillé de son observation des objets dans le ciel (Pièce n°3)

Par message numéro 460/2 du 06 novembre 1990, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie de

Le lieu de l'observation faite se trouvant sur le département de la, aucune constatation, recueil de renseignement ou fait similaire n'ont pu être effectués par nos soins.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE  
LE 11/11/1990

VU ET TRANSMIS PAR

DESTINATAIRES

- 1 Mr le Préfet à
- 1 Mr le Procureur de la République à
- 1 Mr le Général, Cdt la Région Aérienne à
- 2 Mr le Ministre de la Défense, Direction
- 1 AUX ARCHIVES de la Gie à -

copie de la République

90307227

mat. lumineuse  
Post / Passage

mat. lumineuse  
Post / Passage

mat. lumineuse  
Post / Passage  
signature

Direction  
de l'objet



Point lumineux  
orange

